

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« **BAYARD CONTACTS** »
Périodique trimestriel

1^{ier} TRIMESTRE 2010

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR

27 & 28 MARS



2010

RALLYE

DES

ARDENNES

<http://www.ecuriebayard.be>

RALLYE DES ARDENNES

27 & 28 MARS 2010

VISA ASAF N° 2011/014

CLUB ORGANISATEUR : ECURIE BAYARD A.S.B.L.

N° d'Entreprise : 409.339.703

REGLEMENT PARTICULIER

EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN)

CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES

CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

EURO - RALLYE - TROPHEE

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG

CHALLENGE BRUNO THIRY

CHALLENGE RENAULT

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Communes de Dinant, Ciney, Houyet et Rochefort

Polices de Dinant, Ciney, Houyet

Clubs C.B.

Ecuries et Clubs automobiles

Clubs des Communes de Dinant, Ciney, Houyet

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

I TIMING

- SAMEDI 6 FEVRIER 2010** Parution du règlement.
- JEUDI 11 FEVRIER 2010** Ouverture des inscriptions et des paiements.
- VENDREDI 26 FEVRIER 2010** **20 h 00 :** Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (Art. 4.2 du R.P.R.)
- MARDI 23 MARS 2010** **19 h 00 :** Clôture de réception des engagements à droits simples.
20 h 00 : Attribution des numéros
- JEUDI 25 MARS 2010** **10 h 00 :** Affichage de la liste des engagés au Siège Social du Club : **CAFE ARDENNAIS**, avenue Franchet d'Esperey, 4, B-5500 DINANT. Tél. + Fax (082) 22.33.50.
- SAMEDI 27 MARS 2010** **08 h 30 :** Ouverture de la Permanence :
09 h 00 : Ouverture des vérifications administratives :

INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle),
B-5500 DINANT - Tél (0479) 49.21.51 - (0476) 55.12.72

- 09 h 30 :** Distribution des road-books.
Début des reconnaissances.
- 12 h 00 :** Fin des inscriptions à droits majorés.
- 14 h 00 :** Ouverture des vérifications techniques.
- 15 h 00 :** Fin des vérifications administratives
- 18 h 00 :** Fin des vérifications techniques.
- 19 h 00 :** Fin des reconnaissances.
- 19 h 30 :** Affichage de la liste des voitures qualifiées.
- DIMANCHE 28 MARS 2010** **06 h 50 :** Ouverture de la Permanence : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**, DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT , tél (0479) 49.21.51.
- 07 h 00 :** Ouverture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.
- 07 h 15 :** Ouverture du parc fermé de départ.
- 07 h 30 :** Fermeture des éventuelles vérifications techniques et/ou administratives complémentaires.
- 07 h 45 :** Officialisation de la liste des engagés admis au départ.
- 08 h 15 :** Départ de la Section 1
- 10 h 50 :** Départ de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)
- 12 h 25 :** Départ de la Section 2
- 16 h 05 :** Départ de la Section 3
- 18 h 00 :** Arrivée de la 1^{ière} voiture PH (heure approximative)
- 18 h 55 :** Arrivée du 1^{ier} concurrent.
- 30' après l'arrivée de la dernière voiture :** affichage des résultats officiels.
- 30' plus tard :** officialisation des résultats.
- 30' plus tard :** proclamation des résultats et remise des coupes.

II ORGANISATION

Article 1 ORGANISATION

L'ASBL ECURIE BAYARD, n° d'entreprise 409.339.703, en collaboration avec l'Automobile Club Famenne-Bayard organise le « **RALLYE DES ARDENNES** », VISA ASAF n° 014, rallye de type « B », les 27 et 28 mars 2010, sous le haut patronage de :

Monsieur MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur.

Monsieur FOURNAUX, Sénateur-Bourgmestre de Dinant

Monsieur MILCAMPS, Député-Bourgmestre de Ciney

Monsieur BELLOT, Député-Bourgmestre de Rochefort

Monsieur PETIT, Bourgmestre de Houyet

Cette épreuve sera disputée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

COMITE ORGANISATEUR

Directeur de Course	NYSSSEN Herman	Lic. 0003
Directeurs de Course Adjoints	JOTTARD Alain	Lic. 0975
	HENROT Hugues	Lic. 0835
	CEULEMANS Christophe	Lic. 0877
	SMOOS Cédric	Lic. 0856
Secrétaire du Meeting	RIGAUX Chantal	Lic. 0981
Secrétaires Adjoints	REMY Serge	
	GOIS Annie	
	DESIRANT Liliane	
	GEGO Christian	
	BOUSSIFET Gérard et Thierry	
	TONNEAU Marie-Claire	
	BRANDENBOURG Monique	
Directeur de Sécurité	DERNIVOIS Marc	Lic. 0967
Directeurs de Sécurité Adjoint	DEBARSY André	Lic. 0924
	PIRAUX Philippe	Lic. 0905
	DIDION Marc	Lic. 0979
	JANSSENS Joël	Lic. 0840
	METNIK Olivier	Lic. 0795
	PLOKAIN Thierry	Lic. 0989
	VEYT Eric	Lic. 0837
	DAVE Ludovic	Lic. 0947
Service médical sous la direction	Docteur DESENFANS	
Responsable du parcours	NYSSSEN Herman	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni	
Service Presse sous la Direction	LACAILLE Yvette	
Responsables matériel	DIDION Eric	
	CAMERMAN Francis	
	BRONDELET Marie	
	BAILY Christine	
	PLOKAIN Thierry	
	VAN UYTVANCK Jacques et Florent	
Relations commerciales	ENSEIGNES PLEXI	
	ELLEBOUDT Julien	
Parcs et Regroupements	GOIS Annie	
	Equipe C.C.B.D.	
Extra-Sportif	ANTOINE Abel et Raymonde	
	GARNIER Eric	
	SAISELET Willy, Thomas et Jeaninne	
	POLET Michel et Christine	
	BAIJOT André et Marianne	
	DEFOIN Joceline et Ludovic	
	VANHEER François et DEFOUR Florent	

OFFICIELS DELEGUES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF	LIEGEOIS Jules, Président.	Lic. 0937
	ADANT Michel	Lic. 0004
	DUPONT Guy	Lic. 0190
	SCHLEIMER Simone	A.C.L.
Observateur ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic. 0007
Inspecteur Sécurité ASAF	DELABY Jean-Louis	Lic. 0007
Commissaires Techniques ASAF	PUISSANT Jean-Claude	Lic. 0957
	BAR Yves	Lic. 0802
	CONFRERE Gilbert	Lic. 0453
	GILBERT Georges	Lic. 0973
	MENU Bernard	Lic. 0021
	RIHOUX Daniel	Lic. 0452
	PREVOT Martine, secrétaire	Lic. 0988
CATOUL Marie-Luce, secrétaire	Lic. 0964	

OFFICIELS D'EPREUVE MANDATES PAR L'ORGANISATEUR

Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon	Lic. 0850
	SMETS Yves	Lic. 0938
	RASQUIN Guy, consultant	(Euro-Rallye-Trophée)
	GLODT Marco, consultant	(Euro-Rallye-Trophée)
Responsables des E.S.	DEMARTEAU René	Lic. 0801
	CAREME Christian	Lic. 0872
	MODAVE Louis	Lic. 0653
	RENARD Guy	Lic. 0412
	BONMARIAGE Christiane	Lic. 0546
Chefs de Sécurité des E.S.	DECOUX Philippe	Lic. 22143
	DEJASSE Didier	Lic. 21798
	VANDESIJPE Arthur	Lic. 21228
	GREGOIRE Frédéric	Lic. 22491
	PROOST Paul	Lic. 21997

III MODALITES GENERALES

Article 2 ELIGIBILITE

EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN) *
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
EURO-RALLYE-TROPHEE
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)
CHAMPIONNAT DES PROVINCES DE NAMUR, BRABANT ET LUXEMBOURG

* L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la F.I.A., les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur A.S.N., seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale.

Article 3 DESCRIPTION DU PARCOURS

Le Parcours est composé de 3 boucles identiques d'une longueur de 110,88 km comportant 5 Etapes de Classement désignées comme suit :

- E.C. 1 6.140 m. 100 % asphalte
- E.C. 2 13.700 m. 100 % asphalte
- E.C. 3 11.280 m. 100 % asphalte
- E.C. 4 12.650 m. 100 % asphalte
- E.C. 5 10.740 m. 100 % asphalte

Au total = 332,64 km. dont 163,53 km. d'Etapes de Classement, soit 49,15 % pour 15 E.C., comprenant 100 % d'asphalte.

Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la dernière boucle.

a) ENGAGEMENTS : ATTENTION → UN BULLETIN INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE !

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des Vérifications, devra parvenir uniquement **par voie postale**, au plus tôt le jeudi 11 février 2010 et, au plus tard, le mardi 23 mars 2010 avant 19h00, à **NYSSSEN Herman**, rue du Jauviat, 48, à 5530 Yvoir - Tél. et fax (082) 61.21.55 - GSM (0478) 22.93.57.

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul Compte bancaire n° 001-0839839-89, intitulé asbl Ecurie Bayard (Nyssen H.), rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention Rallye des Ardennes 2010, équipage /, et s'y trouver en dépôt au plus tôt le jeudi 11 février 2010 et au plus tard le mardi 23 mars 2010 avant 19h00.

Attention aux délais bancaires.

Pour les concurrents étrangers : conditions particulières.

(FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989)

Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 27 mars 2010, à 12 h., moyennant un supplément de 20 %. (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

Le nombre de participants est limité à 160 (voir Art. 4 du R.P.R.) + 10 % de réserve.

ATTENTION : si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

Remarque : les pilotes prioritaires aux termes de l'Art. 4.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisé (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le vendredi 26 février 2010, à 20 h..

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

b) FRAIS D'INSCRIPTION. (Voir Art. 3.11 du R.S.G. des Prescriptions ASAF 2010)

Pour les **Divisions 1, 2 et 3**, le droit d'engagement s'élève à 133,78 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **220 €**.

Pour la **Division 4**, le droit d'engagement s'élève à 148,75 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **260 €**.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2010 :

* Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 121,28 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **207,50 €**.

Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 136,25 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **247,50 €**

* Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le droit d'engagement en Divisions 1, 2 et 3 est fixé à 108,78 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 78,38 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 7,84 €, soit un total de **195 €**.

Quant au montant du droit d'engagement en Division 4, il est fixé à 123,75 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 101,14 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 10,11 €, soit un total de **235 €**.

Pour la **Division Prov'Historic (PH)**, le droit d'engagement s'élève à 139,51 €, auquel s'ajoutent les frais d'assurances d'un montant de 45,90 € plus la taxe de l'A.R. sur la Sécurité d'un montant de 4,59 €, soit un total de **190 €** (NB : ristourne de 12,50 € sur l'engagement par licencié Bayard).

NB : les publicités proposées par l'Organisateur sont obligatoires. Si le participant refuse cette publicité, les frais de participation seront majorés de 25 % (voir Art. 5, du Règlement Technique Général).

c) ATTRIBUTION DES NUMEROS. (Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 5.)

L'attribution des numéros de départ aura lieu à Yvoir, rue du Jauviat, 48, tél. (082) 61.21.55, le mardi 23 mars 2010, à 20h00. Permanence jusqu'à 23 h.

A partir du jeudi 25 mars, à 10h00, l'affichage aura lieu au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant, tél. (082) 22.33.50.

Article 5 RECONNAISSANCE – RAVITAILLEMENT

a) RECONNAISSANCE. (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 2.3.5).

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT le samedi 27 mars 2010, et ce entre 09h30 et 19h00.**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'Organisateur.

A méditer. A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juge de faits :

Jottard Alain, Henrot Hugues, Rigaux Chantal, Piraux Philippe, Dernivois Marc, Plokain Thierry, Veyt Eric, Janssen Joël, Ceulemans Christophe, Didion Marc : surveillance des reconnaissances et relevé des infractions à leurs règles.

b) RAVITAILLEMENT. (voir Règlement particulier rallye, Art. 1.1.3).

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve :

- Emplacements : **STATION TOTAL**, rue St Jacques, 331, à Dinant.
- Fréquence : deux fois par boucle.

c) ASSISTANCE. (voir Règlement Particulier Rallye, Art. 14).

Lors de l'épreuve, **les assistances se feront obligatoirement** aux seuls endroits renseignés dans le road-book :

- Parking du Tienne à l'Europe, à Dinant (pneus)
- Hameau de Soinne, à Celles
- Parc d'Activités Economiques de Dinant-Sorinnes, à Sorinnes

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées. **ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE**

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Article 6 PARC FERME

Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 12.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT.

Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Voir Règlement Particulier Rallye, Art. 1.1.8 et Art. 3. « Admission des véhicules en rallyes ».

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le **samedi 27 mars 2010, de 14 h. à 18 h.,** suivant l'heure indiquée sur la feuille des vérifications techniques.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT
(Chapiteau, cour intérieure de l'école).

NB : Les éventuelles vérifications techniques complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 28 MARS 2010** entre 07h00 et 07h30 et se situeront à l'Institut Technique de la Communauté Française, à Dinant.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin

Les éventuelles vérifications techniques finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) auront lieu dans le garage, à l'entrée du domaine de l'Institut Technique de la Communauté Française, à Dinant.

Les vérifications techniques obligatoires en cas d'accident ou d'abandon.

Si, lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), **il devra** être présenté aux Commissaires Techniques dès la fin de la boucle en cours.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT
(garage, à l'entrée du domaine scolaire).

Article 8 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

a) Contrôle administratif obligatoire.

Il aura lieu le **samedi 27 mars 2010, à partir de 09h00 jusqu'à 15h00.**

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN de la FIA, les licenciés nationaux belges (licence RACB Sport) et les licenciés nationaux étrangers, porteurs d'une licence « européenne », délivrée par leur ASN, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale

NB : Les éventuelles vérifications administratives complémentaires auront lieu le **DIMANCHE 28 MARS 2010** entre 07h00 et 07h30 et se situeront à l'Institut Technique de la Communauté Française, à Dinant.

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assorties d'un « Titre de participation », (Voir art. 2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

b) Récupération des licences en cours ou en fin d'épreuve.

Situation : **INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,**
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT.
(Direction de course, local du secrétariat).

En fin d'épreuve, la récupération des licences est possible à partir du moment de l'ouverture du Parc Fermé d'arrivée jusqu'au moment se situant une heure plus tard.

Un somme de 10 € (par licence) pour frais administratifs sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence.

V DOTATIONS

Article 9 PROCLAMATION DES RESULTATS

1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le **dimanche 28 mars 2010** dans les locaux de l'**INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,** DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

- Aux 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Au premier équipage étranger de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux premiers de chaque Classe de la Division PH (cl. 15, 16,17, 18 et S/R) (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers de la Division PH (cl. 15, 16, 17 et 18 confondues) (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement de la Division 4
- Aux 3 premiers du classement de chaque Classe de la Division 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement de la Division 4 (pilote et copilote)
- A la 1^{ère} Dame du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- A la 1^{ère} Ecurie du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues
- Aux 3 premiers de chaque Classe des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)
- Aux 5 premiers du classement des Divisions 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

Les trophées ne seront acquis que si au moins un membre de l'équipage est présent lors de la remise des prix.

VI POINTS DE CONTACT

Article 10 PERMANENCES

■ **Jusqu'au 26.03.2010, à 20 h. :**

Chantal RIGAUX, rue Principale, 8A, 6953 B-AMBLY.
Tél. + Fax (084) 31.54.03 – GSM (0476) 55.12.72

Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, 5530 YVOIR.
Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57

■ **A partir du 27.03.2002, à 08h30.**

INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE,
DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle),
B-5500 DINANT , tél (0479) 49.21.51.

■ **Internet.**

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

h.nyssen@swing.be (Directeur de Course et Secrétaire)

heh@belgacom.net (Président)

Article 11 TABLEAU D'AFFICHAGE

Salle des Fêtes de l'INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DOMAINE D'HERBUCHENNE , Chemin d'Herbuchenne (Citadelle), B-5500 DINANT , tél (0479) 49.21.51.

VII DIVERS

A) Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la Permanence.

B) Une petite restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.

C) Pour les logements, prendre contact avec la Maison du Tourisme, avenue Cadoux, 8, à Dinant, tél. (082) 22.28.70 - Internet : <http://www.dinant.be>

VIII APPROBATIONS

Article 12

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2010 seront d'application.

Article 13

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le présent règlement a été approuvé par Mr Jean-Jacques GADISSEUR (Lic. n° 009), responsable de la Commission « Rallyes - CSAP NAMUR », en date du 04/02/2010.

Le présent règlement a été approuvé par Me Katty BARIO (Lic. n° 011), responsable de la Commission « Rallyes ASAF », en date du 04/02/2010.

Ce règlement est approuvé sous réserve de présentation de la fiche d'homologation établie par l'Inspecteur-Sécurité désigné par la Fédération.

RALLYE DES ARDENNES

27 & 28 MARS 2010

EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN)
 CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
 EURO-RALLYE-TROPHEE- CHALLENGE RENAUL – BRUNO THIRY
 PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)
 CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé (PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT) entre le 11 février 2010 et le 23 mars 2010, à 19h00 au secrétariat de l'Ecurie Bayard, Mr Herman NYSSSEN, rue du Jauviat, 48, à 5530 YVOIR - Tél./Fax (082) 61.21.55

N°

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le
...../...../ 2010

Payement reçu le	de
...../...../ 2010

DIVISION	CLASSE	Ordre d'inscription

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

...../ « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°Tél/GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

...../ « »

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV							
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurances : Police n° :

Division	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
Classe	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)
Division PH	Classe 15 Min. A4 (0 à 1300 cc)	Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Classe S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance". ●

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2010 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du copilote

Joindre votre palmarès SVP et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

RALLYE DES ARDENNES * * * * 27 & 28 MARS 2010

**EPREUVE NATIONALE A PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (OPEN)
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES PILOTES ET COPILOTES DE RALLYES
CHAMPIONNAT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE
EURO-RALLYE-TROPHEE - PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE
CHALLENGE BRUNO THIRY - CHALLENGE RENAULT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR / BRABANT / LUXEMBOURG**

PALMARES

PILOTE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

COPILOTE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

RALLYE DES ARDENNES

27 & 28 MARS 2010

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature :					
..... / « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature :					
..... / « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC
N° de plaque (immatriculation)		N° de châssis		
.....			

Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF	
Batterie		* Passeport ASAF (PH) N°	
Extincteur		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> Commissaire Technique	
Appui-tête			
Casque			
Fixations dans l'habitacle			
Publicités sur vitres			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :	
Ornement extérieur		Licence N°:	
Echappement		SECRETARIAT :	
Protections des tuyauteries			
Poids			

* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

